

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations</b> <b>Séance du mardi 3 septembre 2019</b> Par suite d'une convocation en date du 23 août 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 3 septembre 2019 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 10 <b>Délibération n°D_2019_09_03_03</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Raphaëlle Cons à Mme Nathalie Venancio, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absent excusé : M. Aurélien Chainé Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Alain Cartier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) – Modifications statutaires n°4 – Retrait de la délibération municipale n°D\_2019\_05\_06\_03 du 6 mai 2019**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5214-16, L. 5211-17, et L. 5211-20,

**Vu** l'article L123-4-1 du code de l'action sociale et des familles,

**Vu** l'arrêté inter préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0091 du 13 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse,

**Vu** la délibération de la CCUR n°CC 197/2017 du 16 mai 2017 portant approbation des statuts,

**Vu** la délibération de la CCUR n°CC344/2017 du 12 décembre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences de la CCUR,

**Vu** la délibération de la CCUR n°CC 01/2018 du 18 janvier 2018 portant modifications statutaires n°1,

**Vu** la délibération de la CCUR n°CC 16/2018 du 13 février 2018 portant modifications statutaires n°2,

**Vu** l'arrêté inter préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 du 18 février 2018 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR),

**Vu** la délibération de la CCUR n°CC 57/2018 du 10 avril 2018 portant modifications statutaires n°3,

**Vu** la délibération de la CCUR n°CC 58/2018 du 10 avril 2018 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences de la CCUR,

**Vu** la délibération de la CCUR n°CC 24/2019 du 12 mars 2019 portant modifications statutaires n°4,

**Vu** la délibération municipale n°D\_2019\_05\_06\_03 du 6 mai 2019 portant sur « Statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) – Modifications statutaires n°4 »,

**Vu** la délibération de la CCUR 126/2019 du 9 juillet 2019 portant retrait de la modification n°4 des statuts,

**Considérant** que les modifications statutaires n°4 de la CCUR adoptées par délibération municipale n°D\_2019\_05\_06\_03 du 6 mai 2019 ne mentionnent pas l'ajout de la notion d'intérêt communautaire à l'article 5-3-1 portant sur les équipements sportifs et culturels,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

► RETIRE la délibération n°D\_2019\_05\_06\_03 du 6 mai 2019 portant sur « Statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) – Modifications statutaires n°4 »,

► NOTIFIE la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 06/09/2019	Fait à Contamine Sarzin, le 06 septembre 2019
Et de la publication le : <b>09 SEP. 2019</b>	Le Maire, Alain CHAMOSSET



Handwritten signature of Alain Chamosset, Mayor of Contamine Sarzin, with a circular official stamp of the commune in the background.



Handwritten signature of Alain Chamosset, Mayor of Contamine Sarzin, with a circular official stamp of the commune in the background.